



20 JUIN 2011

1024

**DELIBERATION N° 24/2011 du 15 Juin 2011**

**Autorisant le règlement de l'indemnité compensatrice de congés à certains agents communaux suite à leur départ volontaire à la retraite anticipée**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,**

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
  - Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
  - Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
  - Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
  - Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
  - Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et leurs établissements publics ;
  - Vu** la Délibération n° 91-011 AT du 17 Janvier 1991, portant application des dispositions du Chapitre VI du Titre II du Livre I de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 et relative aux congés annuels et autres, et plus particulièrement les articles 3 et 13 ;
- Considérant** le protocole d'accord signé le 30 Septembre 2010 avec les représentants des organisations syndicales de la Confédération des Syndicats des Travailleurs de Polynésie/Force Ouvrière (CSTP/FO) et de la Confédération des Syndicats Indépendants de Polynésie (CSIP) ;
- Considérant** le reliquat de congés de six des neuf agents communaux ayant opté pour un départ volontaire à la retraite anticipée au 1<sup>er</sup> octobre 2010 ;
- Vu** les inscriptions et les disponibilités budgétaires ;
  - Où** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1er :** Le Maire est autorisé à régler l'indemnité compensatrice de congés à chacun des agents dont les noms suivent, telle que calculée en annexe :

Nom et Prénom	Montant indemnité de congés
FAAREOITI Pere	388 926
FEUTI Estério	483 254
MAA Adrien	437 120
TAUHIRO Atonia	557 600
TAHEMA Teitifaano	357 651
TEFAATAUMARAMA Wilfred	291 829
<b>TOTAL</b>	<b>2 516 380</b>

**Article 2 :** Les dépenses relatives, s'élevant à deux millions cinq cent seize mille trois cent quatre vingt (2 516 380) francs CFP, sont imputées à l'article **64831** de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire, le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent et le Responsable du Département Comptable et Financier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

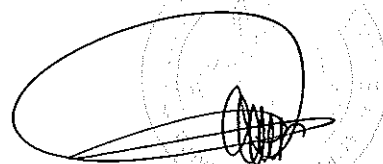
Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

FAATAU Félix (+ 1 proc), TEUIRA Carolina, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, MAITERAI Richard (+ 1 proc), TAIPUNU Temana, TIATIA David, HIRO Andréa, OOPA Richard, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, LEMAIRE Gaston, MAI Alphonse, TEPA Eremoana.

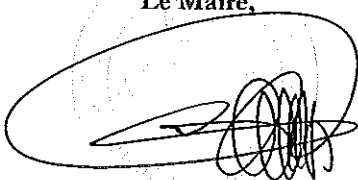
Onze (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, MALATESTTE Antonio, TAI Tevanaa, TUFAMEA Rehoboama, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,



Félix FAATAU

Indications sur le résultat du vote :		Contrôle a posteriori	
Présents	: 15	Acte rendu exécutoire	
Votants	: 17 dont 2 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions	: 0	le	20 JUIN 2011
Exprimés	: 17	et publication ou notification	
Votes pour	: 17	du	22 JUIN 2011
Votes contre	: 0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			
		Félix FAATAU	

Nom et Prénom :	FAAREOITI Pere
-----------------	----------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2009	26,5
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>49,0</b>

Méthode 1/10è		Droits à congés	Indem. Congés
Total salaire brut en 2009	2 330 136	26,5	205 829
Total Salaire brut en 2010	1 830 972	22,5	183 097
	<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>388 926</b>

Nom et Prénom :	FEUTI Estério
-----------------	---------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2008	9,5
Année 2009	30
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>62,0</b>

Méthode 1/10è		3,5	0
Total salaire brut en 2008	2 256 792	9,5	71 465
Total salaire brut en 2009	2 345 046	30	234 504
Total Salaire brut en 2010	1 772 847	22,5	177 285
	<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>483 254</b>

Nom et Prénom :	MAA Adrien
-----------------	------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2008	3
Année 2009	30
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>55,5</b>

Méthode 1/10è		Droits à congés	Indem. Congés
Total salaire brut en 2008	2 186 273	3	21 863
Total salaire brut en 2009	2 374 303	30	237 430
Total Salaire brut en 2010	1 778 272	22,5	177 827
	<b>TOTAL</b>	<b>55,5</b>	<b>437 120</b>

Nom et Prénom :	TAUHIRO Atonia
-----------------	----------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2008	6
Année 2009	30
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>58,5</b>

3,5

0

Méthode 1/10è		Droits à congés	234 504
Total salaire brut en 2008	2 791 385	6	55 828
Total salaire brut en 2009	2 871 132	30	287 113
Total Salaire brut en 2010	2 146 588	22,5	214 659
	<b>TOTAL</b>	<b>58,5</b>	<b>557 600</b>

Nom et Prénom :	TAHEMA Teitifaano
-----------------	-------------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2009	17
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>39,5</b>

Méthode 1/10è	Droits à congés	Indem. Congés
Total salaire brut en 2009	2 705 723	153 324
Total Salaire brut en 2010	2 043 269	204 327
<b>TOTAL</b>	<b>39,5</b>	<b>357 651</b>

Nom et Prénom :	TEFAATAUMARAMA Wilfred
-----------------	------------------------

Date de cessation d'activité :	01/10/2010
--------------------------------	------------

Droits à congés	
Année 2009	3,5
Année 2010	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>26,0</b>

Méthode 1/10è	Droits à congés	Indem. Congés
Total salaire brut en 2009	3 356 158	39 155
Total Salaire brut en 2010	2 526 740	252 674
<b>TOTAL</b>		<b>291 829</b>